Tous les combien doit-on changer son mot de passe ? | Denis JACOPINI

Est-il vraiment utile de changer un mot de passe très régulièrement, comme le demandent de nombreuses entreprises ou conditions d'utilisations de certains services en ligne ? Ne vaut-il pas mieux se concentrer sur un bon code, suffisamment long ?

Dans le guide « Recommandations de sécurité relatives aux mots de passe », l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Système d'Information) conseille :

« Les mots de passe doivent avoir une date de validité maximale. A partir de cette date l'utilisateur ne doit plus pouvoir s'authentifier sur le système si le mot de passe n'a pas été changé. Ceci permet de s'assurer qu'un mot de passe découvert par un utilisateur mal intentionné, ne sera pas utilisable indéfiniment dans le temps. »

En plus de conseiller de changer par un mot de passe complexe non lié à notre identité pour chaque service et chaque site Internet le mot de passe par défaut ou initialement communiqué, la durée de renouvellement de mot de passe recommandée dans ce guide est de 90 jours.

La CNIL recommande quant à elle :

« Le responsable de traitement veille à imposer un renouvellement du mot de passe selon une périodicité pertinente et raisonnable, qui dépend notamment de la complexité imposée du mot de passe, des données traitées et des risques auxquels il est exposé.«

Concrètement, tous les combien de temps devons nous changer de mot de passe.

En raison de la difficulté à retenir un nombre élevé de mots de passe complexes, il été remarqué que si nous obligions les utilisateurs à changer de mot de passe plusieurs fois par an, ces derniers finissaient par employer des mots de passe plus faibles mais plus faciles à retenir. En effet, il a été constaté qu'imposer les utilisateurs de changer trop souvent de mot de passe complexe les amenait à choisir un mot de passe « proche » d'un choix précédent par exemple en incrémentant un chiffre en fin du mot de passe précédent (1, 2, 3, 4,…)

En attendant que les informaticiens imposent couramment aux utilisateurs l'identification à double facteur et des services de traçabilité pour l'ensemble des usages quotidiens et principalement ceux qui concernent des données dans le Cloud (messagerie électronique comprise), en patientant que soient répandues des mesures de sécurité améliorées rendant ainsi moins essentiel l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service par l'usage de « tokens » sous forme de porte clés, cartes à puces, ou applications mobiles d'authentification, il me semble aujourd'hui prudent d'adapter la fréquence de renouvellement des mots de passe au contexte.

Ainsi, tout en vous conseillant de bien respecter l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service et vous recommandant fortement que vos mots de passe « utilisateurs » ne soient connus de personne, pas même de votre informaticien parfois imprudent sans le savoir, je vous recommande de changer immédiatement de mot de passe lorsque :

- **Vous constatez quelque chose d'anormal associé à votre compte ;**
- **Vous perdez ou lorsque vous est volé un appareil dans lequel ont été cochés l'enregistrement des mots de passe réseau ou dans les navigateurs ;**
- **Le fournisseur de service vous avertit s'être fait pirater son système informatique (encore faut-il qu'il l'ait équipé de sondes de détection d'intrusion et de détecteurs de fuites de données).**

Pour faciliter l'usage de mots de passe différents et complexes, vous pouvez utiliser un gestionnaire de mots de passe, sorte de coffre-fort numérique dans lequel sont enfermés et fortement sécurisés les différents mots de passe longs et complexes auto-générés que vous n'aurez plus besoin de connaître. KeePass 2.0 est l'un de ces coffres-forts de mots de passe qui a obtenu la CSPN (Certification de Sécurité de Premier Niveau) de la part de l'ANSSI.

Réagissez à cet article

Est-il vraiment utile de changer un mot de passe très régulièrement, comme le demandent de nombreuses entreprises ou conditions d'utilisations de certains services en ligne ? Ne vaut-il pas mieux se concentrer sur un bon code, suffisamment long ?

Dans le guide « Recommandations de sécurité relatives aux mots de passe », l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Système d'Information) conseille :

« Les mots de passe doivent avoir une date de validité maximale. A partir de cette date l'utilisateur ne doit plus pouvoir s'authentifier sur le système si le mot de passe n'a pas été changé. Ceci permet de s'assurer qu'un mot de passe découvert par un utilisateur mal intentionné, ne sera pas utilisable indéfiniment dans le temps. »

En plus de conseiller de changer par un mot de passe complexe non lié à notre identité pour chaque service et chaque site Internet le mot de passe par défaut ou initialement communiqué, la durée de renouvellement de mot de passe recommandée dans ce guide est de 90 jours.

La CNIL recommande quant à elle :

« Le responsable de traitement veille à imposer un renouvellement du mot de passe selon une périodicité pertinente et raisonnable, qui dépend notamment de la complexité imposée du mot de passe, des données traitées et des risques auxquels il est exposé.«

Concrètement, tous les combien de temps devons nous changer de mot de passe.

En raison de la difficulté à retenir un nombre élevé de mots de passe complexes, il été remarqué que si nous obligions les utilisateurs à changer de mot de passe plusieurs fois par an, ces derniers finissaient par employer des mots de passe plus faibles mais plus faciles à retenir. En effet, il a été constaté qu'imposer les utilisateurs de changer trop souvent de mot de passe complexe les amenait à choisir un mot de passe « proche » d'un choix précédent par exemple en incrémentant un chiffre en fin du mot de passe précédent (1, 2, 3, 4,…)

En attendant que les informaticiens imposent couramment aux utilisateurs l'identification à double facteur et des services de traçabilité pour l'ensemble des usages quotidiens et principalement ceux qui concernent des données dans le Cloud (messagerie électronique comprise), en patientant que soient répandues des mesures de sécurité améliorées rendant ainsi moins essentiel l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service par l'usage de « tokens » sous forme de porte clés, cartes à puces, ou applications mobiles d'authentification, il me semble aujourd'hui prudent d'adapter la fréquence de renouvellement des mots de passe au contexte.

Ainsi, tout en vous conseillant de bien respecter l'utilisation de mots de passe complexes et différents pour chaque service et vous recommandant fortement que vos mots de passe « utilisateurs » ne soient connus de personne, pas même de votre informaticien parfois imprudent sans le savoir, je vous recommande de changer immédiatement de mot de passe lorsque :

- **Vous constatez quelque chose d'anormal associé à votre compte ;**
- **Vous perdez ou lorsque vous est volé un appareil dans lequel ont été cochés l'enregistrement des mots de passe réseau ou dans les navigateurs ;**
- **Le fournisseur de service vous avertit s'être fait pirater son système informatique (encore faut-il qu'il l'ait équipé de sondes de détection d'intrusion et de détecteurs de fuites de données).**

Pour faciliter l'usage de mots de passe différents et complexes, vous pouvez utiliser un gestionnaire de mots de passe, sorte de coffre-fort numérique dans lequel sont enfermés et fortement sécurisés les différents mots de passe longs et complexes auto-générés que vous n'aurez plus besoin de connaître. KeePass 2.0 est l'un de ces coffres-forts de mots de passe qui a obtenu la CSPN (Certification de Sécurité de Premier Niveau) de la part de l'ANSSI.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

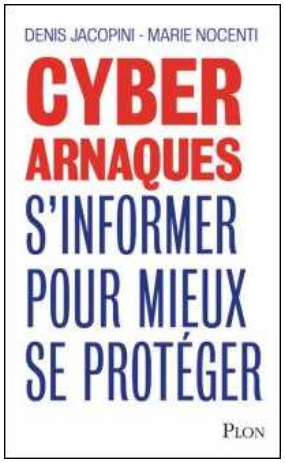

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Denis JACOPINI sur Sud Radio présente son livre

« CYBERARNAQUES : S’informer pour mieux se protéger » et répond aux questions de Patrick ROGER

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

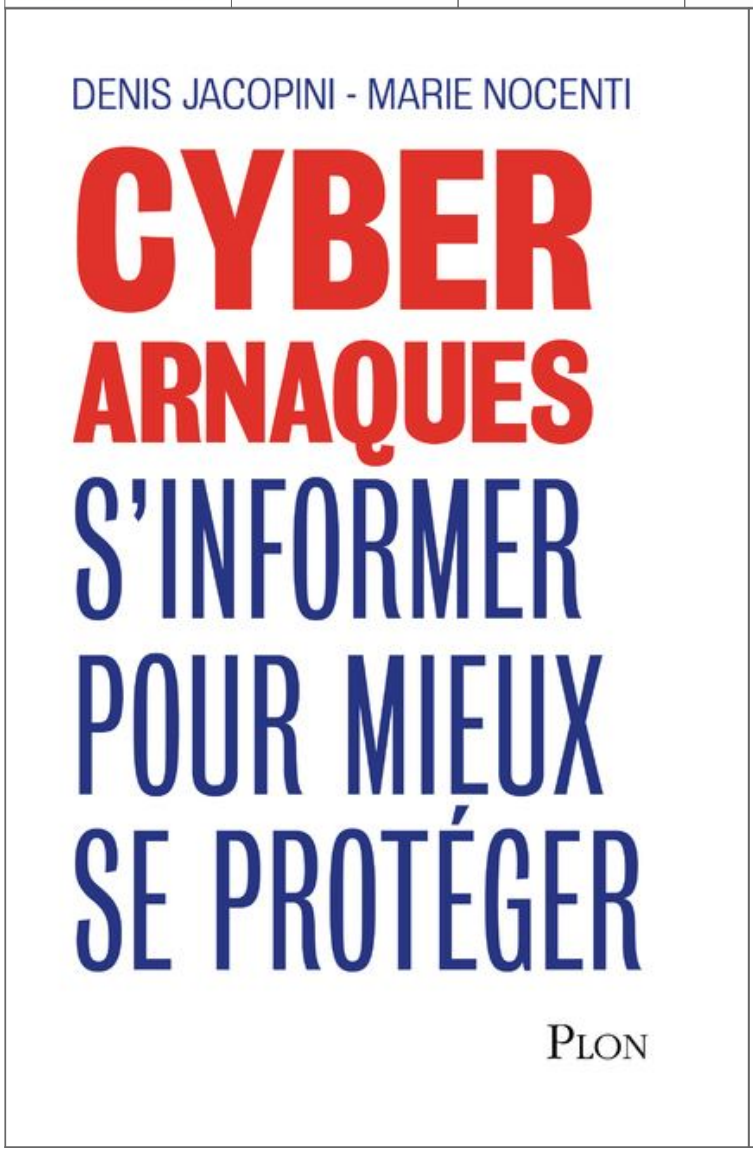

Denis JACOPINI sur Sud Radio présente son livre « CYBERARNAQUES : S’informer pour mieux se protéger » et répond aux questions de Patrick ROGER

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire… Qui n'a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d'appel au secours d'un ami en vacances à l'autre bout du monde ayant besoin d'argent ou un mot des impôts informant qu'une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d'action privilégié d'escrocs en tout genre à l'affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent.

« *Puisse cet ouvrage avoir de nombreux lecteurs ! Il ne devrait pas plaire aux arnaqueurs, car il est un réquisitoire contre leur perfidie et, sans aucun doute, une entrave à leur chiffre d'affaire.* »
Général d'armée (2S) Watin- Augouard

Commandez CYBERARNAQUES

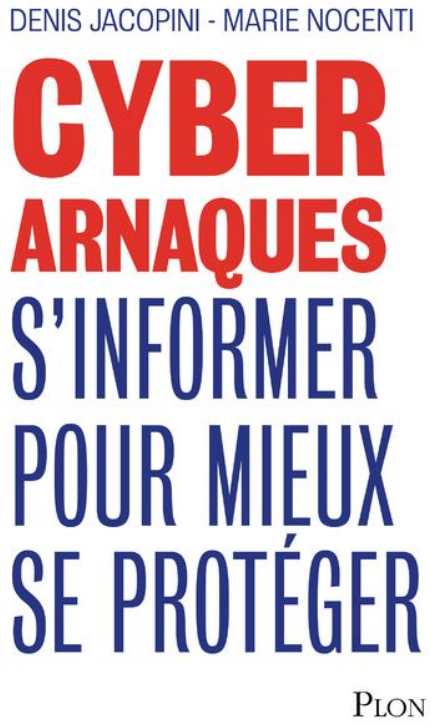

Plutôt qu'un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de victimes d'Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de s'en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez les conséquences parfois dramatiques… et coûteuses.
Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité !
Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en cybercriminalité et en droit, sécurité de l'information et informatique légale à l'université de droit et science politique de Montpellier. Témoin depuis plus de vingt ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées, il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques.
Marie Nocenti est romancière.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

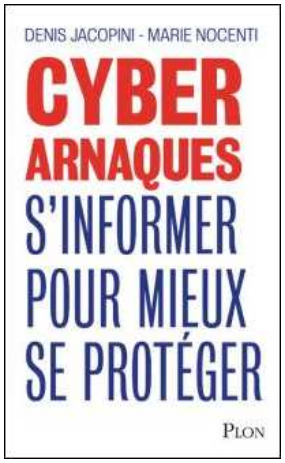

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Cyberarnaques S’informer pour mieux se protéger – broché – Denis Jacopini, MARIE NOCENTI – Achat Livre – Achat & prix | fnac*

Denis JACOPINI sur C8 explique comment se protéger des arnaques Internet à l’occasion de la sortie de son livre « CYBERARNAQUES S’informer pour mieux se protéger » dans l’émission « C’est que de la télé! » avec Valérie BENAÏM

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES | EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr | RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ | SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions | LE NET EXPERT FORMATIONS | LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

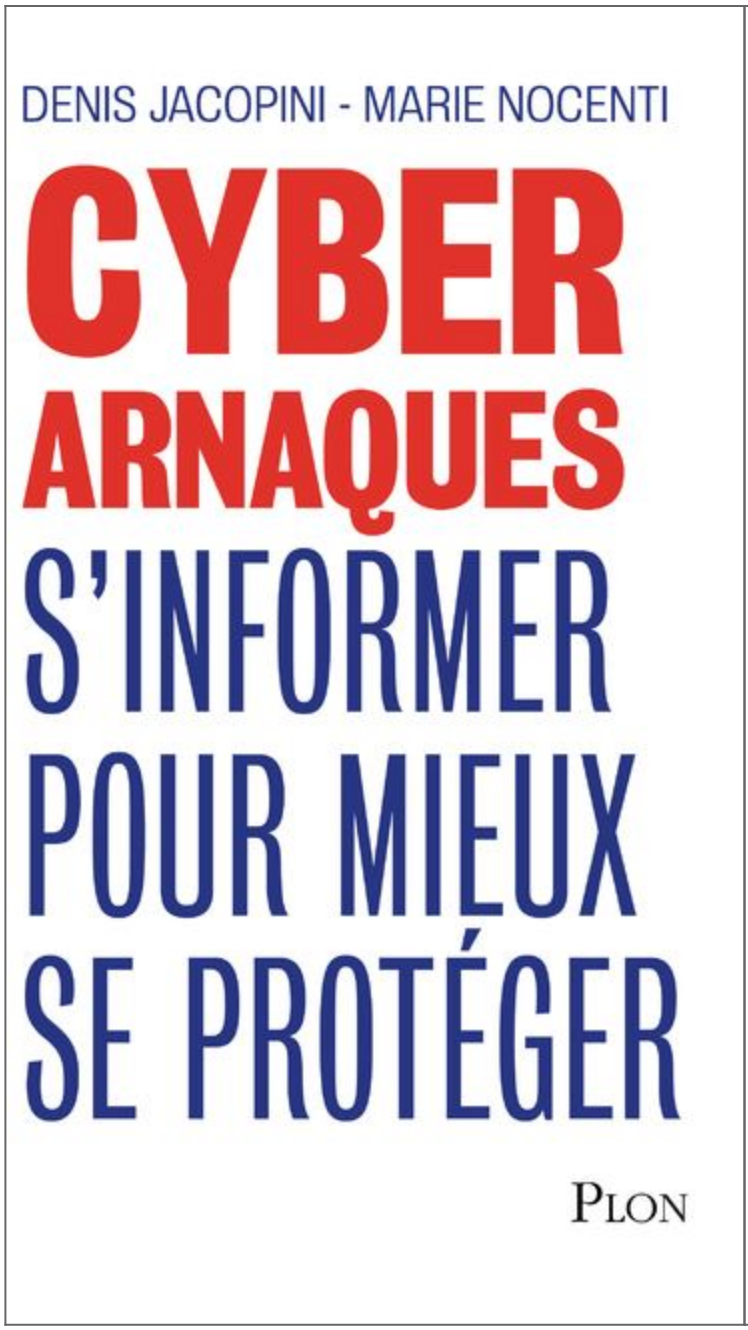

Denis JACOPINI sur C8 explique comment se protéger des arnaques Internet à l'occasion de la sortie de son livre « CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger » dans l'émission « C'est que de la télé ! » avec Valérie BENAIM

A l’occasion de la sortie de son livre « CYBERARNAQUES : S’informer pour mieux se protéger »,Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités :
7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec)
13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec)
19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec)
Plus ça va moins ça va ?
Peut-on acheter sur Internet sans risque ?
Si le site Internet est à l’étranger, il ne faut pas y aller ?
Comment éviter de se faire arnaquer ?
Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ?
Comment avoir un coup d’avance sur les pirates informatiques ?
Quelle est l’arnaque qui revient le plus souvent ?
Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invitésVous remarquerez que Julien COURBET, l’animateur de cette émission, exceptionnellement absent était remplacé par Valérie BENAÏM.https://youtu.be/lDw3kI7ra2s

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire… Qui n’a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d’appel au secours d’un ami en vacances à l’autre bout du monde ayant besoin d’argent ou un mot des impôts informant qu’une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d’action privilégié d’escrocs en tout genre à l’affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent.

« Puisse cet ouvrage avoir de nombreux lecteurs ! Il ne devrait pas plaire aux arnaqueurs, car il est un réquisitoire contre leur perfidie et, sans aucun doute, une entrave à leur chiffre d’affaire. »
Général d’armée (2S) Watin- Augouard

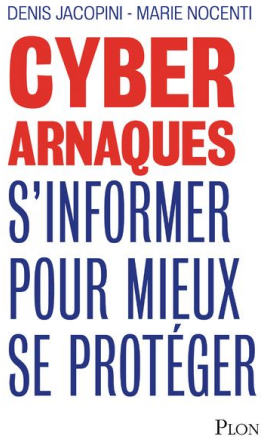

Plutôt qu’un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de victimes d’Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de s’en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez les conséquences parfois dramatiques… et coûteuses.
Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité !
Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en cybercriminalité et en droit, sécurité de l’information et informatique légale à l’université de droit et science politique de Montpellier.
Témoin depuis plus de vingt ans d’attaques de sites Internet, de piratages d’ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d’autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées, il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques.
Marie Nocenti est romancière.
Commandez CYBERARNAQUES sur le site de la FNAC

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

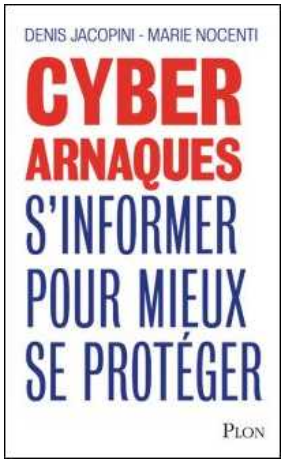

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Cyberarnaques S’informer pour mieux se protéger – broché – Denis Jacopini, MARIE NOCENTI – Achat Livre – Achat & prix | fnac*

Denis JACOPINI et Julien COURBET vont parler du livre « CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger » ce jeudi sur C8 dans l'émission « C'est que de la télé! »

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

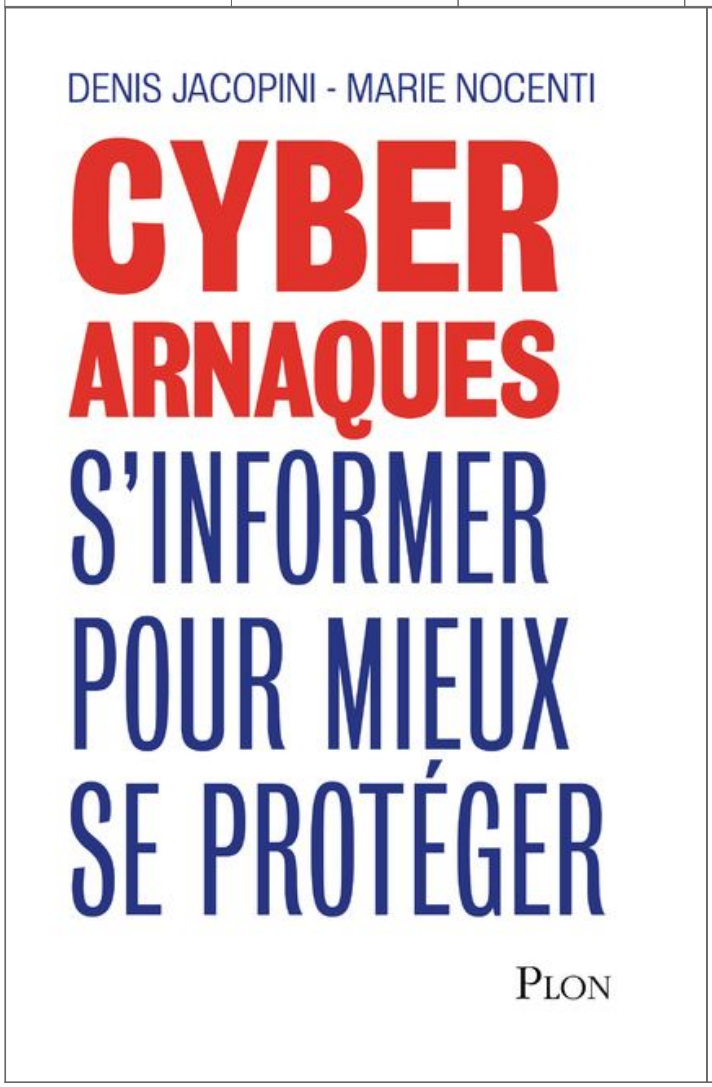

Denis JACOPINI et Julien COURBET vont parler du livre « CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger » ce jeudi sur C8 dans l'émission « C'est que de la télé! »

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire… Qui n'a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d'appel au secours d'un ami en vacances à l'autre bout du monde ayant besoin d'argent ou un mot des impôts informant qu'une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d'action privilégié d'escrocs en tout genre à l'affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent.

« *Puisse cet ouvrage avoir de nombreux lecteurs ! Il ne devrait pas plaire aux arnaqueurs, car il est un réquisitoire contre leur perfidie et, sans aucun doute, une entrave à leur chiffre d'affaire.* »
Général d'armée (2S) Watin- Augouard
Denis JACOPIN et Julien COURBET en parlent en parle ce jeudi sur C8 dans l'émission « C'est que

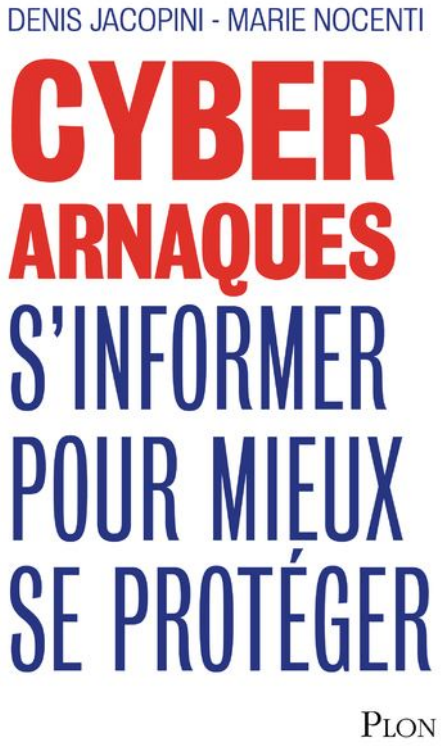

de la télé! ». https://www.mycanal.fr/chaines/c8

Plutôt qu'un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de
Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de
victimes d'Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés
sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en
temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de
s'en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances
similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez
les conséquences parfois dramatiques… et coûteuses.
Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité !
Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en
cybercriminalité et en droit, sécurité de l'information et informatique
légale à l'université de droit et science politique de Montpellier.
Témoin depuis plus de vingt ans d'attaques de sites Internet, de
piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires
et d'autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées,
il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques.
Marie Nocenti est romancière.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

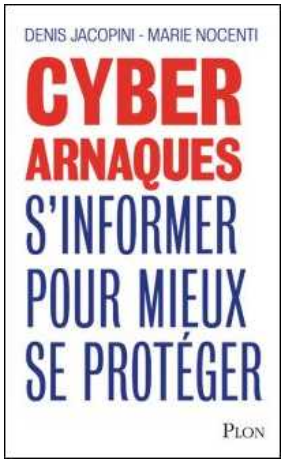

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Cyberarnaques S’informer pour mieux se protéger – broché – Denis Jacopini, MARIE NOCENTI – Achat Livre – Achat & prix | fnac*

Votre image est en ligne : comment demander son retrait ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Vous constatez qu’une photo/vidéo de vous est diffusée sur internet sans votre consentement ? La CNIL vous explique comment exercer vos droits.

Une personne qui conteste la diffusion de son image sur un site web peut s’adresser soit au responsable de site en application du droit d’opposition prévu par la loi informatique et libertés, soit au juge en s’appuyant sur les principes du droit à l’image (obligation de recueil du consentement).

Deux procédures existent : l’une dans le cas où vous souhaitez que le gestionnaire des droits de l’image supprime votre image, l’autre dans le cas où vous souhaitez demander au site de dépublier votre photo/vidéo. Vous pouvez effectuer ces demandes en parallèle.

« DEMANDER AU PHOTOGRAPHE LE RETRAIT D’UNE PHOTO AU NOM DU DROIT A L’IMAGE »

Situation type : « J’ai donné mon accord pour être pris en photo et ne souhaite plus voir ma photo en ligne aujourd’hui »

Il faut bien dissocier la protection des données personnelles – champ qui relève de la loi informatique et libertés – du « droit à l’image », qui est en fait le droit à la vie privée prévu dans le code pénal **.

Le « droit à l’image » permet à toute personne de faire respecter son droit à la vie privée. Un internaute pourra par exemple refuser que son image ne soit reproduite ou diffusée sur n’importe quel support sans son autorisation expresse.

Étape 1 – Assurez vous que cette photo permet de vous identifier

Étape 2 – Assurez vous que vous n’avez à aucun moment consenti à cette prise de vue

Le fait d’autoriser l’exploitation de votre image restreint votre capacité de contester sa diffusion ou sa réutilisation sauf si les termes de l’accord écrit ne correspondent pas au cadre prévu par la loi.

Forme de l’accord écrit : ce « contrat » passé entre le photographe/vidéaste est le plus souvent un engagement écrit daté et signé de votre part et qui vous demande votre consentement à être photographié/filmé et votre autorisation à ce que votre image soit diffusée et ce , dans un cadre bien précis : quels supports seront diffusées les photos ? Quels sont les objectifs de cette diffusion ? Sur quelle durée porte cette autorisation ? Pour en savoir plus …

A noter : dans le cas d’images prises dans les lieux publics, seule l’autorisation des personnes qui sont isolées et reconnaissables est nécessaire.

Votre enfant est mineur ? Soyez particulièrement vigilants à ce que le photographe vous demande une autorisation écrite parentale. Quelques modèles sont téléchargeables depuis le site eduscol.education.fr

Étape 3 (Facultative) – Contactez l’auteur de la diffusion

Dans le cas d’une initiative d’un particulier, il peut s’agir du photographe à l’origine de la photo ou de la personne qui a publié votre image. Dans un contexte plus professionnel (clip musical, spot publicitaire …) il peut s’agir de l’organisme qui utilise ces images à des fins de communication.

Si le photographe/vidéaste refuse de dépublier/flouter votre image, vous avez la possibilité de saisir le juge civil*/pénal** afin qu’il prononce des sanctions à l’encontre de l’auteur de la diffusion litigieuse. Vous disposez d’un délai de 3 ans à partir de la diffusion de l’image.

Les sanctions prévues en cas de non-respect

* Sur le fondement de l’article 9 du code civil, « Chacun a droit au respect de sa vie privée »

** L’article 226-1 du code pénal punit d’un an d’emprisonnement et 45 000 € d’amende le fait de porter atteinte à l’intimité de la vie privée d’autrui en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l’image d’une personne se trouvant dans un lieu privé.

Par ailleurs, l’article 226-8 du code pénal punit d’un an emprisonnement et de 15 000€ d’amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec l’image d’une personne sans son consentement, s’il n’apparaît pas à l’évidence qu’il s’agit d’un montage ou s’il n’en est pas expressément fait mention.

« JE SOUHAITE DEMANDER AU SITE DE DÉPUBLIER MA PHOTO »

Situation type « Je n’ai pas donné mon accord pour être pris en photo », « J’ai donné mon accord pour me faire photographier mais pas pour une diffusion en ligne… ».

Étape 1 – Assurez vous que cette photo permet de vous identifier …

Dès lors qu’elle se rapporte à une personne identifiée ou identifiable, l’image d’une personne est une donnée à caractère personnel. Pour vous appuyer sur les droits prévus par la loi « informatique et libertés » vous devez prouver que l’on vous reconnait.

Étape 2 – contactez le responsable du site sur lequel est publiée l’image

Écrire au site/réseau social/service en ligne pour lui demander de dépublier l’image. « Conformément à l’article 38 de la loi informatique et libertés, je souhaite m’opposer à ce que cette image – qui constitue une donnée personnelle – fasse l’objet d’un traitement pour le(s) motif(s) suivant(s) (…)

Il est important d’indiquer les motifs légitimes de votre demande d’opposition. Votre courrier doit être signé et vous devez préciser l’adresse à laquelle doit parvenir la réponse de l’organisme.

Joindre un justificatif d’identité. Votre demande doit – en principe – être accompagnée de la photocopie d’un titre d’identité comportant votre signature. Attention, le responsable du fichier ne doit pas vous demander des pièces justificatives disproportionnées par rapport à votre demande.

Remarque : Le droit d’opposition est un droit personnel ! Vous ne pouvez en aucun cas exercer ce droit au nom d’une autre personne sauf les cas de représentation de mineurs ou de majeurs protégés.

Étape 3 (facultative) – Si la réponse n’est pas satisfaisante

Si aucune réponse satisfaisante n’a été formulée par le site sous deux mois, contactez la CNIL, via son formulaire de plainte en ligne, en n’oubliant pas de joindre une copie des démarches effectuées auprès du site.

Vous avez également la possibilité de saisir une juridiction.

Situations particulières

Usage domestique. La loi « informatique et libertés » ne s’applique pas pour l’exercice d’activités purement personnelles ou domestiques. Par exemple, la photographie d’un parent ou d’un ami prise depuis un smartphone puis diffusée à un nombre limité de correspondants sur un site dont l’accès est restreint, ne rentre pas dans le champ de compétence de la CNIL.

Usage artistique. La publication de photographies de personnes identifiables aux seules fins d’expression artistique n’est pas soumise aux principales dispositions de la loi informatique et libertés.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

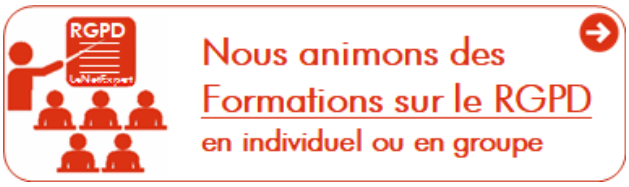

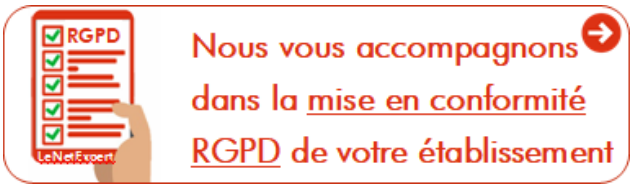

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d’emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/votre-image-est-en-ligne-comment-demander-son-retrait

---

Denis JACOPINI sur Europe 1 parle de son livre « CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger » dans l'émission « Bonjour la France » avec Daphné BURKI et Ariel WIZMAN

Denis JACOPINI sur Europe 1 parle de son livre « CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger » dans l'émission « Bonjour la France » avec Daphné BURKI et Ariel WIZMAN

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire… Qui n’a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d’appel au secours d’un ami en vacances à l’autre bout du monde ayant besoin d’argent ou un mot des impôts informant qu’une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d’action privilégié d’escrocs en tout genre à l’affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent.

Denis JACOPINI en parle ce jeudi 14 avril 2018 en direct sur Europe 1 dans l’émission « Bonjour la France » avec Daphné BURKI et Ariel Wizman

http://www.europe1.fr/emissions/bonjour-la-france

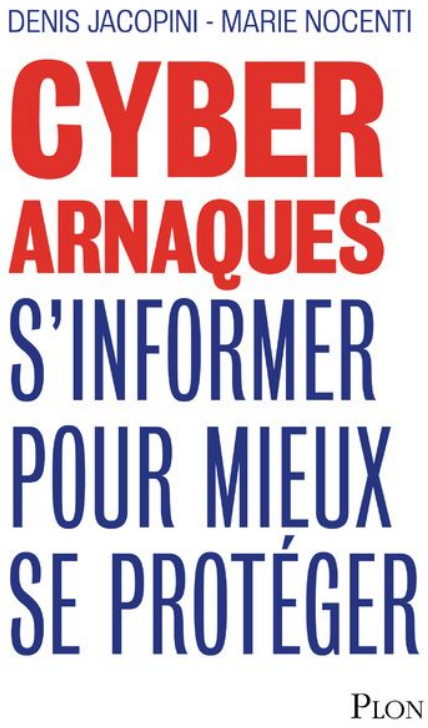

Plutôt qu’un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de victimes d’Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de s’en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez les conséquences parfois dramatiques… et coûteuses.
Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité !
Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en cybercriminalité et en droit, sécurité de l’information et informatique légale à l’université de droit et science politique de Montpellier.
Témoin depuis plus de vingt ans d’attaques de sites Internet, de piratages d’ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d’autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées, il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques.
Marie Nocenti est romancière.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

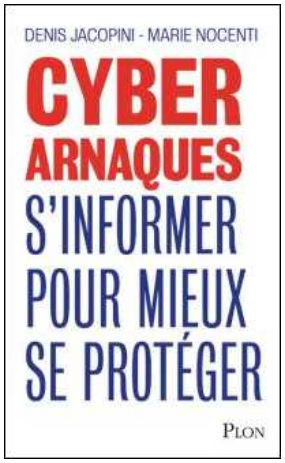

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Cyberarnaques S’informer pour mieux se protéger – broché – Denis Jacopini, MARIE NOCENTI – Achat Livre – Achat & prix | fnac*

Denis JACOPINI sur Europe 1 parle de son livre « CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger » ce jeudi 12 avril 2018 en direct dans l'émission « Bonjour la France » avec Daphné BURKI et Ariel WIZMAN

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES | EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr | RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ | SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions | LE NET EXPERT FORMATIONS | LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

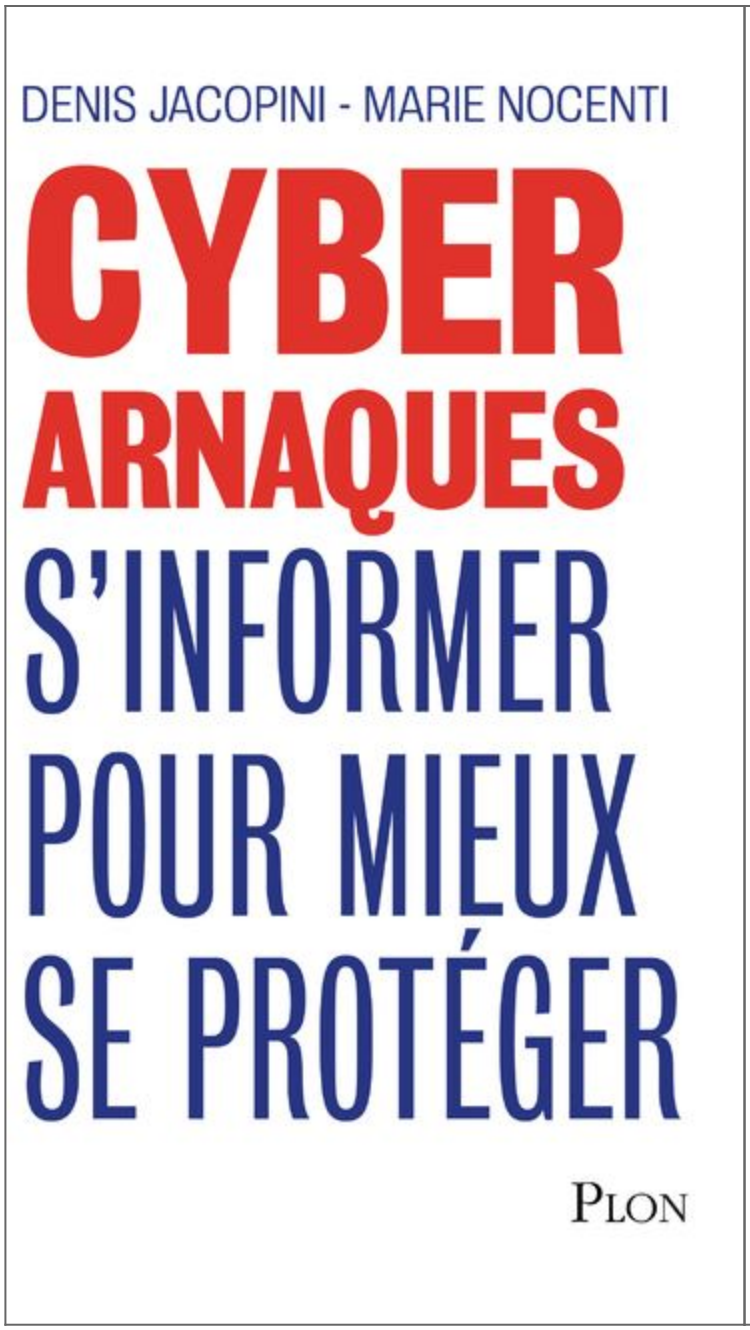

Denis JACOPINI sur Europe 1 parle de son livre « CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger » ce jeudi 12 avril 2018 en direct dans l'émission « Bonjour la France » avec Daphné BURKI et Ariel WIZMAN

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire… Qui n'a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d'appel au secours d'un ami en vacances à l'autre bout du monde ayant besoin d'argent ou un mot des impôts informant qu'une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d'action privilégié d'escrocs en tout genre à l'affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent. Denis JACOPIN en parle ce jeudi 14 avril 2018 en direct sur Europe 1 dans l'émission « Bonjour la France » avec Daphné BURKI et Ariel Wizman

http://www.europe1.fr/emissions/bonjour-la-france

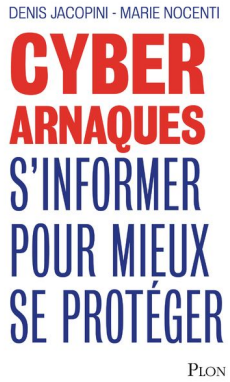

Plutôt qu'un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de victimes d'Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de s'en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez les conséquences parfois dramatiques… et coûteuses.
Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité !
Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en cybercriminalité et en droit, sécurité de l'information et informatique légale à l'université de droit et science politique de Montpellier.
Témoin depuis plus de vingt ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées, il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques.
Marie Nocenti est romancière.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

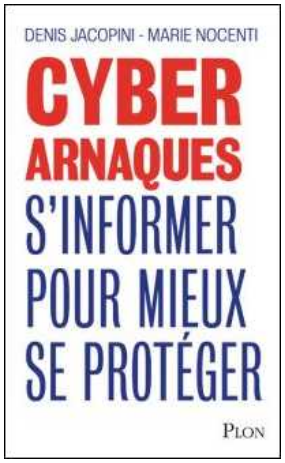

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Cyberarnaques S’informer pour mieux se protéger – broché – Denis Jacopini, MARIE NOCENTI – Achat Livre – Achat & prix | fnac*

GDPR compliance: Request for costing estimate

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES | EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr | RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ | SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions | LE NET EXPERT FORMATIONS | LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

GDPR compliance: Request for costing estimate

You seem to express an interest in the GDPR (perhaps a little by obligation) and you want to tell us about a project. We thank you for your confidence.
Intervening on Data Protection missions since 2012, after having identified different types of expectations, we have adapted our offers so that they best meet your needs.
Thus, we can assist you in bringing your structure into compliance in several ways : :

1. Are you looking for autonomy ?

We can assist you to learn the essentials of European regulations relating to the Protection of Personal Data and the necessary to understand and start a compliance. Once the training is completed, you are independent but can always count on our support either in the form of personalized training, or in the form of personalized support;

At the end of this training, we will give you a certificate proving the implementation of a process to bring your establishment into compliance with the GDPR (General Data Protection Regulations). For information, we are referenced to the CNIL.

2. Do you want to be accompanied for the implementation of compliance ?

We carry out for you the audit which will highlight the points to be improved. At the end of this stage you can, if you wish, achieve compliance or let us proceed with the improvements that you have validated;

At the end of this audit, we will give you a report proving the implementation of corrections as part of your process to bring your establishment into compliance with the GDPR (General Data Protection Regulations).

3. Do you want to entrust all of your compliance?

In a perfectly complementary way with your IT service provider and possibly with your legal department, we can take care of the entire process of bringing your establishment into compliance with the GDPR (General Data Protection Regulation) and the various regulations relating to the protection of Personal Data.

From the audit to the follow-up, you can count on our technical and educational expertise so that your establishment is supported externally.

In order to send you a personalized proposal adapted both to the needs of your structure, in accordance with your strategy and your priorities, we would like you to answer these few questions :

We guarantee extreme confidentiality on the information communicated. Persons authorized to consult this information are subject to professional secrecy.

Do not hesitate to communicate as many details as possible, this will allow us to better understand your expectations.

Your First Name / NAME (required)

Your Organization / Company (required)

Your email address (required)

A telephone number (will not be used for commercial prospecting)

You can write us a message directly in the free text area. However, if you want us to establish precise costing for you, we will need the information below.

In order to better understand your request and establish a quote, please provide us with the information requested below and click on the "Send entered informations" button at the bottom of this page for us to receive it. You will receive an answer quickly.

YOUR ACTIVITY

Details about your activity :

Are you subject to professional secrecy? ○Yes ⊗No ○I don't know

Does your activity depend on regulations? ○Yes ⊗No ○I don't know

If "Yes", which one or which ones?

YOUR COMPUTER SYSTEM

Can you describe the composition of your computer system. We would like, in the form of an enumeration, to know the equipment which has any access to personal data with for each device ALL the software (s) used and their function (s) .

Examples :

- 1 WEB server with website to publicize my activity;
- 1 desktop computer with billing software to bill my clients;
- 2 laptops including:

> 1 with email software to correspond with clients and prospects + word processing for correspondence + billing software to bill my clients ...

> 1 with email software to correspond with customers and prospects + accounting software to do the accounting for my company ;

- 1 smartphone with email software to correspond with customers and prospects.

Do you have one or more websites? ○Yes ⊗No ○I don't know

What is (are) this (thoses) website (s)?

Do you have data in the Cloud? ○Yes ⊗No ○I don't know

Which cloud providers do you use?

YOUR PERSONAL DATA PROCESSING

If you have already established it, could you provide us with the list of processing of personal data (even if it is incomplete)?

SIZING YOUR BUSINESS

Number of employees in your structure : 0

How many of these employees use computer equipment ? 0

Number of departments or departments ** in your structure (example: Commercial service, technical service ...) : 0

Please list the services or departments ** of your structure:

SERVICE PROVIDERS & SUBCONTRACTORS

Do you work with sub-contractors? ○Yes ⊗No ○I don't know

Please list these subcontractors :

Do you work with service providers who work on your premises or in your agencies (even remotely) ? ○Yes ⊗No ○I don't know

Please list these providers :

How many IT companies do you work with ? 0

Please list these IT companies indicating the products or services for which they operate and possibly their country of establishment :

YOUR SITUATION TOWARDS THE GDPR

Does your establishment exchange data with foreign countries ? ○Yes ⊗No ○I don't know

If "Yes", with which country(ies)?

Have you already been made aware of the GDPR ? ○Yes ⊗No ○I don't know

Have people using IT equipment already been made aware of the GDPR ? ○Yes ⊗No ○I don't know

If you or your employees have not been made aware of the GDPR, would you like to undergo training ? ○Yes ⊗No ○I don't know

YOUR WORKPLACE

The analysis of the data processing conditions in your professional premises or your professional premises is part of the compliance process.

Do you have several offices, agencies etc. legally dependent on your establishment ? ○Yes ⊗No

If "Yes", how much ? 0

In which city (ies) (and country if not in France) do you or your employees work ?

TYPE OF SUPPORT DESIRED

We can support you in different ways.

A) We can teach you to become autonomous (training) ;

B) We can support you at the start and then help you become independent (support, audit + training) ;

C) We can choose to entrust us with the entire process of compliance (support) ;

D) We can accompany you in a personalized way (thank you to detail your expectations).

What type of support do you want from us (A / B / C / D + details) ?

END OF QUESTIONNAIRE

If you wish, you can send us additional information such as:

- Emergency of your project;
- Any additional information that you deem useful to allow us to better understand your project.

Send entered informations

[block id="24086" title="Mentions légales formulaires"]

** = for example, commercial service, technical service, educational service, administrative and financial service ...

A

or send an email to rgpd[at]lenetexpert.fr

Denis JACOPINI is our Expert who will accompany you in your compliance with the GDPR.

Let me introduce myself: Denis JACOPINI. I am an expert in sworn IT and specialized in GDPR (protection of Personal Data) and in cybercrime. Consultant since 1996 and trainer since 1998, I have experience since 2012 in compliance with the regulations relating to the Protection of Personal Data. First technical training, CNIL Correspondent (CIL: Data Protection Correspondent) then recently Data Protection Officer (DPO n ° 15845), as a compliance practitioner and trainer, I support you in all your procedures for compliance with the GDPR.

« My goal is to provide all my experience to bring your establishment into compliance with the GDPR. »

RGPD : Que se passe t-il si le 25 mai 2018 nous n’avons pas terminé notre mise en conformité ?

	RGPD : Que se passe t-il si le 25 mai 2018 nous n’avons pas terminé notre mise en conformité ?

Le Net Expert : Denis JACOPINI, vous êtes spécialisé dans l'accompagnement des PME dans la mise en conformité avec le RGPD depuis plusieurs années. Que se passe t-il si le 25 mai 2018 nous n'avons pas terminé notre mise en conformité avec le RGPD ?

Si le 25 mai 2018 vous n'avez pas terminé votre mise en conformité avec le RGPD ou pire, vous venez à peine de l'initier pour votre entreprise, association ou administration, stricto sensu, en tant que responsable de traitement pénalement responsable, vous devenez amendable et les sanctions encourues, forcément pécuniaires selon les cas, pourraient être accompagnées de peines de prison comme le précise l'article 226-17 du Code pénal.
Ainsi, le Règlement sera « obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre », dont la France dès le 25 mai 2018, et puisqu'il s'agit d'un règlement, celui-ci entrera directement en vigueur, sans nécessiter de législation de transposition.
En réalité, avant que soient engagées des sanctions à votre encontre, vous serez contacté par la CNIL, laquelle vous demandera certainement de justifier les mesures prises à l'égard du Règlement Européen. Il est clair qu'au plus vous faites preuve de négligence, de mauvaise foi et de résistance, les sanctions risquées se rapprocheront du maximum à savoir la plus grande valeur entre 4% de votre chiffre d'affaire mondial ou 20 millions d'euros.
Si par contre, vous avez entamé une démarche de mise en conformité à savoir au minimum commencé à suivre une formation, désigné officiellement une personne (interne ou externe à votre entreprise) à cette démarche réglementaire et même si vous en êtes seulement au stade où vous avez commencé à établir la liste de vos traitements avec les risques inhérents à la vie privée et aux libertés fondamentales des propriétaires des données à caractère personnel et si possible vous avez commencé à mettre en place des mesures correctives, vous montrerez ainsi à l'autorité administrative indépendante de contrôle du bon respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (la CNIL en France) que vous avez pris en compte cette démarche dans votre organisation, pris au sérieux des défaillance en matière juridique ou technique de votre organisation et que des améliorations sont en cours. L'ensemble des démarches accomplies même après le 25 mai 2018 joueront en votre faveur en anéantissant les risques de sanction, bien évidemment à condition que vous ne fassiez aucune victime en cas de fuite de données avant.

Besoin d'un **accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?** ?
Besoin d'une **formation pour apprendre à vous mettre en conformité avec le RGPD** ?
Contactez-nous

A Lire aussi :
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : Denis JACOPINI (Expert Informatique spécialisé RGPD)

Qu'est-ce que le registre RGPD ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES | EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES LENETEXPERT.fr | RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ | SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions | LE NET EXPERT FORMATIONS | LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

	Qu’est-ce que le registre RGPD ?

Le registre est prévu par l’article 30 du RGPD. Il participe à la documentation de la conformité.

Document de recensement et d’analyse, il doit refléter la réalité de vos traitements de données personnelles et vous permet d’identifier précisément :
• les parties prenantes (représentant, sous-traitants, co-responsables, etc.) qui interviennent dans le traitement des données,
• les catégories de données traitées,
• à quoi servent ces données (ce que vous en faites),
• qui accède aux données et à qui elles sont communiquées,
• combien de temps vous les conservez,
• et comment elles sont sécurisées.
Au-delà de la réponse à l’obligation prévue par l’article 30 du RGPD, le registre est un outil de pilotage et de démonstration de votre conformité au RGPD. Il vous permet de documenter vos traitements de données et de vous poser les bonnes questions : ai-je vraiment besoin de cette donnée dans le cadre de mon traitement ? Est-il pertinent de conserver toutes les données aussi longtemps ? Les données sont-elles suffisamment protégées ? Etc.
Sa création et sa mise à jour sont ainsi l’occasion d’identifier et de hiérarchiser les risques au regard du RGPD. Cette étape essentielle vous permettra d’en déduire un plan d’action de mise en conformité de vos traitements aux règles de protection des données.

Qui est concerné ?

L’obligation de tenir un registre des traitements **concerne tous les organismes, publics comme privés et quelle que soit leur taille,** dès lors qu’ils traitent des données personnelles.

Dispositions pour les organismes de moins de 250 salariés

Les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d’une dérogation en ce qui concerne la tenue de registres. **Ils doivent inscrire au registre les seuls traitements de données suivants** :
• les traitements non occasionnels (exemple : gestion de la paie, gestion des clients/prospects et des fournisseurs, etc.) ;
• les traitements susceptibles de comporter un risque pour les droits et libertés des personnes (exemple : systèmes de géolocalisation, de vidéosurveillance, etc.)
• les traitements qui portent sur des données sensibles (exemple : données de santé, infractions, etc.).
En pratique, cette dérogation est donc limitée à des cas très particuliers de traitements, mis en œuvre de manière occasionnelle et non routinière, comme par exemple une campagne de communication à l’occasion de l’ouverture d’un nouvel établissement, sous réserve que ces traitements ne soulèvent aucun risque pour les personnes concernées. En cas de doute sur l’application de cette dérogation à un traitement, la CNIL vous recommande de l’intégrer dans votre registre.

Un registre spécifique pour les activités de sous-traitance des données personnelles

Les organismes qui traitent des données personnelles **pour le compte d’un autre organisme**(les sous-traitants comme, par exemple, des prestataires de services informatiques ou des agences de marketing ou de communication qui traitent des données personnelles pour le compte de leurs clients) doivent également tenir un registre de leurs activités de sous-traitant impliquant le traitement de données.
Pour plus de précisions : voir le guide RGPD pour les sous-traitants

---

Que contient le registre ?

L’article 30 du RGPD prévoit des obligations spécifiques pour le registre du responsable de traitement de données personnelles et pour le registre du sous-traitant. Si votre organisme agit à la fois en tant que sous-traitant et responsable de traitement, votre registre doit donc clairement distinguer les deux catégories d’activités.
En pratique, dans cette hypothèse, la CNIL vous recommande de tenir 2 registres :
1. un pour les traitements de données personnelles dont vous êtes vous-même responsable,
2. un autre pour les traitements que vous opérez, en tant que sous-traitant, pour le compte de vos clients.
[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

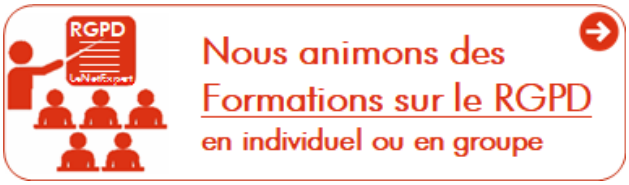

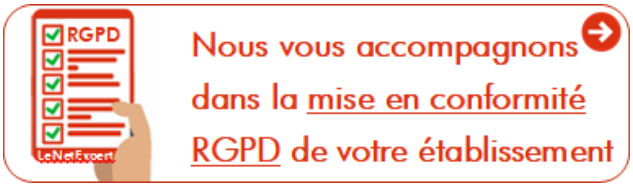

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d’emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *Le registre des activités de traitement*